



Déclaration de la CGT-Éduc'action Créteil CCP enseignant-e-s/CPE/COP 15 novembre 2012

Cette CCP se tient au lendemain d'une journée européenne contre l'austérité et contre toutes les précarités. En France, les manifestations unitaires à l'appel de la CGT, la FSU, la CFDT, Solidaires et l'UNSA ont réuni des dizaines de milliers de personnes.

En Europe, des grèves générales étaient organisées en Grèce, au Portugal, en Espagne... Les précaires de l'Éducation nationale ont trouvé toute leur place dans cette mobilisation européenne. La précarité est bien le sujet qui nous occupe et nous réunit aujourd'hui.

Une précarité qui s'institutionnalise davantage puisque le gouvernement a fait le choix d'utiliser des emplois aidés pour des pré-recrutements d'enseignants : quand on connaît la situation des emplois aidés actuellement utilisés par l'Éducation nationale, que ce soit pour l'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap ou pour l'aide au direction d'écoles, on ne peut qu'être heurtés par un tel choix!

D'ailleurs, la situation de ces personnels est de plus en plus difficile puisque des milliers d'entre eux se retrouvent actuellement non réemployés (ce qui pose des problèmes pour les élèves et le fonctionnement des établissements), sans parler de ceux qui sont contraints d'avoir recours aux Prud'hommes...

La CGT-Éduc'action et la confédération CGT ont été les seules organisations syndicales à voter contre ces « emplois d'avenir professeurs ».

La CGT-Éduc'action, après de longues négociations avec le gouvernement précédent, avait signé le protocole ayant abouti à la loi du 12 mars 2012. **Si ce protocole n'actait pas la juste et légitime titularisation de tous les non-titulaires sans condition, de concours ni de nationalité, c'était une avancée vers la titularisation du plus grand nombre.**

Malheureusement, malgré des propositions concrètes de la CGT-Educ'action, le nouveau gouvernement n'a pas amélioré ce dispositif qui reste donc très insuffisant !

En effet, nous **désapprouvons** deux dispositions décidées : l'injuste inégalité de traitement entre les enseignant-e-s, examen professionnel ou concours réservé et l'annonce de seulement 6 600 titularisations pour 37 000 contractuels.

L'application du protocole est donc très loin de répondre à nos attentes !

Cette CCP a pour ordre du jour de faire le bilan de la rentrée 2012. Et nous **déplorons être, sur certains points, dans une redite par rapport à la CCP de la rentrée 2011 ! Des demandes que nous avons formulées n'ont jamais été prises en compte !**

Plusieurs problèmes nécessitent **de vraies réponses. Vous vous devez d'aller au bout de la légitime reconnaissance liée à notre fonction de représentant-e-s du personnel enseignant-e-s, CPE et COP non-titulaires par la vraie prise en considération de nos demandes.**

Nous avons pris acte de l'état nominatif des plus de 40 collègues que le Rectorat n'a pas réemployé. Nous demandons des précisions et de la transparence sur les raisons de ce non-réemploi.

Nous renouvelons encore une fois notre demande d'une CCP afin que les dossiers des collègues puissent bénéficier d'une défense dans des conditions normales ! Disposer de l'information après coup ne permet pas cela !

Nous dénonçons les inspections-sanctions et les pressions exercées par la hiérarchie sur les non-titulaires : plutôt que d'être soumis aux pressions, nos collègues ont besoin de visites conseils de professeurs ressources volontaires et une formation adéquate pour les aider et les soutenir dans l'apprentissage du métier d'enseignant.

Les fins de contrat et l'envoi des attestations pôle emploi sont un des points noirs de cette rentrée. Nous souhaitons avoir des explications sur les difficultés constatées et pour lesquelles bon nombre de collègues nous ont sollicités. À ce jour, beaucoup de collègues sans poste, ne peuvent toucher leurs indemnités chômage car ils n'ont reçu que récemment leur attestation. D'autres collègues l'attendent toujours et se retrouvent dans une situation financière dramatique Nous voulons comprendre comment cela a pu advenir et savoir ce que le Rectorat a prévu pour que cela ne se reproduise plus.

La CGT-Éduc'action Créteil demande que l'envoi des attestations soit automatisé dès la fin du contrat, voir même anticipé avec la motion "en attente BS", ce qui permettrait aux collègues d'obtenir leur lettre de rejet puis de déposer un dossier complet au service chômage.

L'emploi : Nous n'admettons toujours pas que les collègues sur suppléance, qui ont fait la pré-rentrée, n'aient de contrats qu'à partir du 04 septembre. **Nous demandons donc un effet rétroactif de salaire pour les collègues qui ont fait leur pré-rentrée.**

CDD successifs : Si nous admettons que le rectorat prévoit une période d'essai lors du recrutement d'un agent non-titulaire pour le premier CDD, nous considérons que les renouvellements de contrat ne doivent plus comporter cette mention.

En plus, d'un ressenti vexatoire, des collègues ont subi des préjudices dans leurs démarches administratives du fait de cette mention, alors qu'ils avaient enchaîné plusieurs contrats depuis plusieurs années. **Nous demandons que la mention de période d'essai soit supprimée dès le deuxième CDD.**

Les CDI : **A ce jour 916 collègues ont été cédés sur l'Académie**, leur nombre augmentera davantage avec les nouveaux critères d'éligibilité pourtant, leurs conditions d'emploi se dégradent...

**Combien sont-ils sur 2 voir 3 établissements éloignés géographiquement ?
Combien sont-ils à temps partiel imposé ?**

Le CDI n'est-il pas censé limiter la précarité des contractuels, à défaut de la titularisation ?

Cette année a vu l'explosion des services à temps partiel contraint, aussi bien pour les CDD que pour les CDI. Ces collègues sont au chômage partiel. Nous demandons que toutes les dispositions soient prises par le rectorat, pour que ces agents, qu'ils soient CDD ou CDI, reçoivent l'indemnisation qui leur est due.

Nous revendiquons donc le maintien de salaire à 100% pour tous les CDI, à l'instar de l'Académie de Versailles. Nous dénonçons le mépris exprimé par M. Le jeune, conseiller spécial de M. Le Ministre Peillon, qui estime que les contractuels de l'Académie de Créteil n'ont pas à revendiquer une intégralité de traitement car nous serions « plutôt bien payés ». **Ce sont nos collègues de l'Académie de Versailles qui sont "sous payés" !** M. le Ministre Peillon a expliqué « qu'il serait digne de mieux payer » les enseignants, qu'il le fasse !

Paiement de l'indemnité CCF : De nombreux non-titulaires ne reçoivent toujours pas leur dû et sont pénalisés car ils changent d'établissement d'une année sur l'autre (les TZR ont le même type de problème). La circulaire de M. Le secrétaire général de notre Académie n'est manifestement pas respectée. **Nous demandons donc la gestion rectorale des indemnités CCF du fait de la mobilité des personnels.**

Recrutement de contractuels dans le 1er degré : Depuis 2010, l'inspection académique de Seine-Saint-Denis et le rectorat de Créteil font reposer la continuité du service sur la misère étudiante.

La rentrée 2012, qui fut la pire de ces 10 dernières, a vu le recours aux contractuels dans le premier degré se mettre en place dès le mois d'octobre 2012. Comble du cynisme, alors même que l'esprit et la lettre de la loi de résorption de la précarité prévoyait l'abandon des vacances, l'administration de l'éducation nationale compte y recourir très largement dans le premier degré.

En effet, dans le seul département du 93, ce sont bien près de 300 personnels qui étaient manquants et qui seraient remplacés par des vacataires. Seuls 80 collègues auraient des contrats s'étendant jusqu'au 31 août.

Il est inacceptable que l'administration de l'éducation nationale crée des inégalités de traitement pour ses personnels en distinguant les modalités de paiement des contractuels du premier et du second degré

C'est pourquoi, nous demandons un traitement de salaire et d'avancement égal aux contractuels du 2nd degré, qu'ils aient des contrats à l'année et qu'ils soient gérés par la CCP des enseignants non titulaires. Nous demandons la liste nominative de ces personnels, avec leur affectation.

Le Secrétaire général de l'Académie a fait part de la possibilité que certains contractuels du 2nd degré basculent dans le 1er degré : Ces basculements ne peuvent être envisagés que sur la base du volontariat et avec une formation réelle.

La CGT-Éduc'action dénonce cette nouvelle étape dans la précarisation des personnels. Il s'agit d'une provocation inacceptable alors que nous sommes dans l'attente du décret qui entérinera la loi de titularisation, loi qui s'affiche comme devant résorber la précarité!

Face à cette dégradation la **CGT-Éduc'action** rappelle **ses revendications** :

- Elle demande l'arrêt de cette politique de gestion des personnels et la transformation de tous les emplois précaires et autres contrats aidés en postes statutaires de fonctionnaires. Cela nécessite la création de corps et l'ouverture de postes de fonctionnaires couvrant toutes les missions de l'Éducation nationale pour répondre aux besoins pérennes.

- Elle revendique la titularisation immédiate de tous les précaires en poste, sans condition de concours, ni de nationalité. Cette revendication concerne tous les personnels exerçants sous l'autorité des rectorats, y compris les GRETA, mais aussi les personnels actuellement recrutés dans le cadre des emplois aidés pour assurer, par exemple, des missions de vie scolaire, d'accompagnement des élèves en situation de handicap ou d'aide à la direction d'école.
- Elle revendique que tous les services fait au sein des établissements, vacations, AED, soient pris en compte pour calculer l'ancienneté de service ouvrant droit aux mesures de CDIisation et de dispositif de titularisation.
- Elle demande l'arrêt du recrutement de non-titulaires et au profit d'un recrutement sous statut dans la Fonction publique. Le concours restant la voie normale de recrutement des fonctionnaires de cadre A.

Pour terminer, vous le savez, nous demandons depuis longtemps la tenue d'une CCP d'affectation pour que nous ayons, comme représentant-e-s paritaires, une vision transparente sur le barème, le classement des personnels et le processus d'affectation.

Cette revendication dont nous demandons la mise en place pour la rentrée prochaine n'est que l'harmonisation des compétences de la CCP avec ce qui se fait dans d'autres Académies, comme celle de Bordeaux.

Cette revendication s'accompagne d'un travail transparent sur le maintien des personnels. Vous le savez, nous sommes favorables au maintien des équipes éducatives en place et donc des personnels contractuels en place. Mais nous sommes défavorables aux choix rectoraux qui opposent les personnels entre eux. Nous souhaitons que ce travail de maintien se fasse en juin, après le mouvement intra-académique, et qu'il concerne tous les personnels, sans discrimination de discipline.

Nous avons participé hier aux manifestations contre l'austérité et la précarité en Europe, aujourd'hui nous participons à cette CCP pour engager un dialogue constructif contre cette même précarité. Dans un cas comme dans l'autre, c'est la précarité que nous voulons voir disparaître et lutter contre son extension.